

NOTE SUR LA STRATEGIE DE PROFESSIONNALISATION 2022

COMMANDE POLITIQUE

Depuis 2008, la FFBB développe son projet sportif fédéral autour de trois axes :

- La performance ;
- La modernisation du réseau fédéral ;
- L'animation des territoires.

La nouvelle équipe dirigeante, élue lors de l'assemblée générale (19 décembre 2020) et installée lors du premier comité directeur de l'olympiade (8 janvier 2021), a fait évoluer la commande politique fédérale, qui tient compte du contexte particulièrement délicat depuis le début de la crise Covid-19.

Cette commande politique se structure toujours autour des **trois axes** :

1. Performance ;
2. Modernisation ;
3. Animation des territoires.

Et **douze orientations** :

1. Performance immédiate & Équipes de France :
 - 5x5 : réussir les JO Tokyo 2021, les 2 Euro Basket 2021 (F) & 2022 (M) ; se qualifier pour CM 2022 (F) & 2023 (M), enfin réussir Paris 2024 ;
 - 3x3 : qualifier une des équipes pour Tokyo 2021 (F ou M) ; réussir les compétitions continentales et mondiales seniors dont l'Euro 3x3 2021 en France ; enfin réussir Paris 2024 ;
 - Jeunes : pérenniser leurs places dans les compétitions internationales.
2. Performance durable & Projet de Performance Fédéral :
 - Faire évoluer le PPF en intégrant la filière 3x3 et la concurrence ;
 - Féminiser les staffs.
3. Haut Niveau :
 - Favoriser le développement du secteur professionnel masculin (LNB) & féminin (LFB), des divisions semi-professionnelles (NM1 & LF2) selon leurs spécificités ;
 - Créer et développer un circuit professionnel 3x3 ;
 - Si possible, professionnaliser l'arbitrage HN.
4. International :
 - Favoriser le rayonnement de la France à l'international (dirigeants, officiels, techniciens dont le projet de filière et d'essaimage d'entraîneurs HN, événements internationaux, relations internationales).
5. Risques majeurs & Covid-19 :
 - Tirer les enseignements de la pandémie pour mieux rebondir ;
 - Organiser les services de la fédération dans ce contexte ;
 - Terminer du mieux possible la saison 2020-21 ;
 - Relancer l'activité post-Covid, chercher à revenir le plus tôt possible à l'activité avant Covid ;
 - Anticiper et prévenir d'autres risques majeurs potentiels.
6. Modernisation du réseau fédéral :
 - Réussir la modernisation de la fédération, des ligues régionales et des comités départementaux (ou territoriaux) ;
 - Réussir la transformation des clubs (Club 3.0) ;
 - Réussir la démarche qualité conforme au Plan Qualité 2024.
7. Modernisation & innovation :
 - Réussir la politique de formation de nos licencié.es et de professionnalisation adaptée à nos activités, conforme au Plan Formation & Emploi 2024 ;

- Réussir la politique d'innovation et de développement des infrastructures facilitant l'accès aux pratiques fédérales, conformes au Plan Innovation 2024 et Plan Infra 2024.
 - Poursuivre la simplification de nos règlements et l'accès à nos pratiques fédérales.
8. Animation des territoires :
- Proposer des pratiques fédérales compétitives (5x5, 3x3) ou non compétitives (VxE) adaptées à la jeunesse, aux pratiquant.es, licencié.es, clubs et territoires ; innover ;
 - Développer et améliorer l'encadrement de nos activités fédérales au sein des clubs, développer l'arbitrage selon le Plan Officiels 2024.
9. Le réseau fédéral, acteur territorial, conformément au Plan Territoires 2024 :
- Accompagner nos structures, accroître leur activité et leur collaboration ; s'adapter aux spécificités territoriales ; dont l'outremer et la Corse ;
 - Intégrer au sein de nos politiques territoriales le Plan Société & Mixités 2024 ;
 - Promouvoir le Joueur d'Intérêt Général ;
 - Développer un partenariat direct avec les collectivités locales et les autres acteurs du territoire.
10. Croissance :
- Stabiliser nos acquis en lien avec la pandémie ;
 - Agir sur tous les leviers d'accroissement des ressources financières ;
 - Accroître le nombre de licencié.es et pratiquant.es au sein de nos activités fédérales ;
 - Amplifier notre politique événementielle ;
11. Prospection :
- Implanter des plateformes de services et des nouveaux lieux de pratiques fédérales ;
 - Progresser auprès de nouveaux publics : quadras, vétérans et monde de l'entreprise ;
 - Investir sur de nouvelles activités en lien avec nos pratiques.
12. Être prêt pour 2024

LA STRATEGIE NATIONALE

Chaque fédération a transmis au Ministère chargé des sports le 1^{er} décembre 2021 « les éléments synthétiques de leur stratégie nationale ».

Conformément au nouvel article L. 131-15-2 du Code du Sport, « Les fédérations délégataires, le cas échéant en coordination avec les ligues professionnelles qu'elles ont créées, et dans le cadre des orientations fixées par le ministre chargé des sports, élaborent une stratégie nationale visant à promouvoir les principes du contrat d'engagement républicain (...) ».

Concernant plus particulièrement les domaines de la formation et de l'emploi, l'axe 5 de cette commande ministérielle indique :

- 5. En matière de formation et d'emploi**
- Soutien à la professionnalisation des associations et développement d'emplois de qualité pour démultiplier l'impact sociétal du sport,
 - Formation des éducateurs sportifs, des arbitres et juges ainsi que des dirigeants visant à garantir la qualité et la sécurité de la pratique et des pratiquants.

Déclinaison FFBB :

V. En matière de formation et d'emploi

V.1. Soutien à la professionnalisation des associations et développement d'emplois de qualité pour démultiplier l'impact sociétal du sport

A. Institutionnel :

- Les statuts de la FFBB stipulent que l'objet de la FFBB est « *d'organiser les parcours de formation pour l'encadrement du basket-ball et favoriser l'accès à la professionnalisation* »
- La FFBB a une stratégie de formation précise pour son encadrement technique, officiel et dirigeants.
- Statut du Technicien :
 - Amélioration de l'encadrement ;

- Pousse à la professionnalisation des acteurs.

Projet de quantification et qualification de l'emploi dans le basket / suivi de cohortes
Réflexion globale sur les besoins en compétences des acteurs, leur formation initiale et continue en conséquence.
→ But : s'adapter aux besoins réels après l'étude

B. Le joueur d'intérêt général (JIG) :

- Dénomination créée par la FFBB :
 - Concerne les divisions PNF, NF3, NF2, NF1, PNM, NM3, NM2 ;
 - Signature d'un CDD spécifique dit contrat JIG ;
 - Suivi d'une formation JIG mise en place par la Fédération en collaboration avec ses clubs sur les territoires ;
 - Suivi et contrôle du contrat par la FFBB grâce à un carnet de bord : aide aux entretiens professionnels et suivi de leurs parcours pro ;

Tendre vers un meilleur suivi des JIG, associé à la participation à leur poursuite de carrière-reconversion après ce CDD.

C. Le service civique :

- Le service civique : développement favorisé par la Fédération dans ses territoires ; pour ses structures et ses clubs ou groupements de clubs.
- Des missions en pleine adéquation avec la politique fédérale (développement du 3x3, du Vivre Ensemble) et les besoins en animation des équipements sportifs de proximité (en relation avec le plan gouvernemental « 5000 terrains »)

D. Le SNU :

- Le Service National Universel : développement favorisé par la Fédération dans ses territoires ;

V.2. Formation des éducateurs sportifs, des arbitres et juges ainsi que des dirigeants visant à garantir la qualité et la sécurité de la pratique et des pratiquants

A. Institutionnel :

- La FFBB est un organisme de formation et un CFA, tous les deux ayant obtenu fin 2021 leur certification selon le référentiel qualité des OF, Qualiopi.
- Les statuts de la FFBB stipulent que l'objet de la FFBB est « *d'organiser les parcours de formation pour l'encadrement du basket-ball et favoriser l'accès à la professionnalisation* »
- Obligation de qualification minimale pour être entraîneur et entraîneur adjoint dans les divisions évoluant en Championnat de France seniors et jeunes
- Statut du technicien et Commission du haut niveau des techniciens :
 - Formation initiale et continue ;
 - De nombreux diplômes (DE JEPS, DEFB, DES JEPS, BP JEPS, CQP, etc.) et 3 brevets fédéraux (BF) enfants, jeunes, adultes.

Tendre vers la parité dans les staffs des équipes nationales et mixité dans l'encadrement

B. Pour les bénévoles :

- Formations et informations en présentiel ou en libre accès à distance ;
- Formation des dirigeants (surtout en distanciel) ;
- Formations en présentiel (au niveau national et régional) ;
- Offre de formations e-learning via l'INFBB ;
- Offres territoriales : proximité avec les clubs ;
- Certificat de gestion associative (CFGA)

Mettre en place un rendez-vous de l'engagement pour les bénévoles de manière annuelle
Mettre en avant le travail des bénévoles afin de les valoriser et de les fidéliser
Opération 40 000 nouveaux dirigeants

C. Pour les arbitres :

- École d'arbitrage de différents niveaux – formations e-learning ;
- Formations, stages, recyclages ;
- Obligation de qualification minimale en fonction du niveau de jeu.

Continuer de proposer des formations de qualité pour les arbitres
 → Objectif : avoir des arbitres compétitifs en France puis sur la scène internationale

STRATEGIE DE PROFESSIONNALISATION FFBB

Cette stratégie, qui découle des différentes orientations politiques présentées précédemment, s'adresse aux différentes composantes du réseau fédéral.

Le réseau fédéral comprend la fédération, les ligues régionales et les comités départementaux (ou territoriaux), auquel il convient de rajouter l'ensemble des clubs affiliés.

L'objectif est de préparer l'intégralité du réseau à l'après 2024, par sa modernisation et la transformation des clubs, qui le souhaitent, vers le Club 3.0.

Notre objectif est double :

- Faire évoluer nos clubs qui le souhaitent en :
 - Proposant des pratiques accessibles au plus grand nombre :
 - Des pratiques compétitives (5x5 et 3x3), de l'international au local ;
 - Des pratiques non compétitives (VxE), essentiellement sur le plan local.
 - Ouvrant l'affiliation à de nouvelles associations sportives pour faciliter le développement des nouvelles pratiques.
- Finaliser nos offres de pratiques compétitives (5x5 et 3x3) et non compétitives (VxE) pour aller chercher un nouveau public.

Sans aucune obligation, le Club affilié propose tout ou partie de ces offres de pratiques à ses licencié(e)s. C'est le principe du Club 3.0.

LES PRATIQUES FEDERALES COMPETITIVES (5x5 & 3x3)

- Distinguons :
 - La vraie compétition, normée, régulée et pour laquelle les contraintes sont justifiées parce qu'elle attribue un titre de champion, le Basket Compétition ;
 - La compétition plus de loisir, ciblant un plus grand public (loisir), le Basket Loisir, et le monde de l'entreprise ou d'établissements publics, le Basket Entreprise ; les deux sont plus souples, plus permissives, parce qu'elles n'attribuent pas de titre de champion ;
 - Même démarche avec le 3x3 (Basket Loisir 3x3 et Basket Entreprise 3x3)
- Les offres de pratiques compétitives **5x5** sont les suivantes :
 - Basket Compétition, la vraie compétition : championnats et coupes, seniors, vétérans et jeunes, féminines et masculines ;
 - Basket Loisir, une compétition loisir, ciblant un plus grand public senior et vétéran, qui peut être mixte, par exemple sous forme d'un trophée (trophée Basket Loisir de l'Essonne) ;

- Basket Entreprise, une compétition ciblant le monde de l'entreprise et d'établissements publics ou parapublics, un public senior et vétéran, éventuellement mixte, par exemple sous forme de trophée (trophée Basket Entreprise de l'Aube).
- De la même manière, les offres de pratiques compétitives **3x3** sont les suivantes :
 - Basket Compétition 3x3, la vraie compétition : championnats de clubs, Open Start, Junior League, Super League, seniors et jeunes, féminines et masculines ;
 - Basket Loisir 3x3, une compétition loisir, ciblant un plus grand public senior et vétéran, qui peut être mixte, par exemple sous forme d'un trophée (trophée Basket Loisir 3x3 de l'Essonne) ;
 - Basket Entreprise 3x3, une compétition ciblant le monde de l'entreprise et d'établissements publics ou parapublics, un public senior et vétéran, éventuellement mixte, par exemple sous forme de trophée (trophée Basket Entreprise 3x3 de l'Aube).

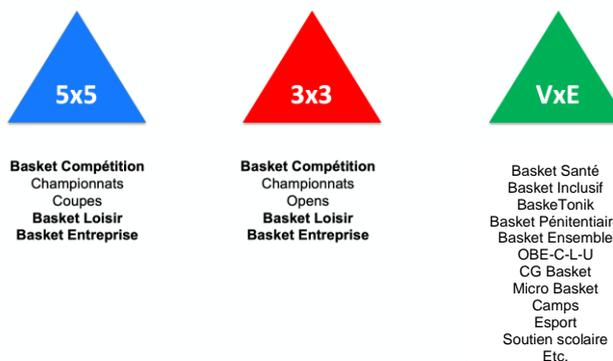
LES PRATIQUES FEDERALES NON COMPETITIVES (VxE)

Les offres de pratiques non compétitives sont regroupées sous le chapeau global du **Vivre Ensemble** (VxE). Certaines pratiques sont proposées par les clubs et d'autres directement par les ligues ou comités.

Ces trois pratiques (Basket Santé, Basket Inclusif et BaskeTonik) font l'objet d'un travail de recherche et développement de la part de la fédération, d'une formation spécifique des encadrants ; il est proposé aux clubs affiliés un pack leur permettant de proposer ces trois pratiques à un public, au sein ou hors de leurs clubs (ex. EHPAD).

Les autres pratiques permettent aux clubs un mieux vivre de leur public.

Les clubs pourront s'appuyer sur leurs Joueur(se)s d'Intérêt Général quand ils en ont sous contrat.



Les besoins en professionnalisation du réseau fédéral

Les besoins en encadrement professionnel des clubs et des structures décentralisées de la FFBB (LR et CD/CT) doivent être en lien avec cette politique fédérale et viser au développement des pratiques compétitives et/ou non compétitives, notamment celles concernant le 3x3, le VxE.

Il convient d'y ajouter :

- Pour les ligues régionales et les comités départementaux/territoriaux, les emplois liés à la mise en place du Projet de Performance Fédéral (PPF) et tout ce qui concerne l'encadrement technique et/ou la formation des cadres et des officiels ;
- Pour les ligues régionales, les emplois visant au développement pédagogique des Instituts Régionaux de Formation (IRFBB) qui sont (à l'exception d'un à ce jour) tous certifiés selon le référentiel qualité Qualiopi ;
- Pour les clubs ou les regroupements de clubs, ainsi que les structures de la FFBB, tous les emplois faisant partie des différentes fonctions support (administration, communication...) et ceux qui concernent

l'animation des nouveaux lieux de pratique (en lien avec le plan infra de la FFBB et le plan « 5000 équipements sportifs de proximité »).

CRITERES D'ATTRIBUTION DES AVIS DE LA FFBB

Les critères

- Consolidation : Avis favorable systématique de la FFBB
- Création : émettre un avis en opportunité base sur:
 - La structure a présenté un projet associatif sur la période 2021-2024:
 - Oui (1) – Non (0)
 - Le plan de financement de l'emploi est réaliste
 - Oui (1) – Non (0)
 - La structure présente des axes de pérennisation de l'emploi
 - Oui (1) – Non (0)
 - L'emploi est en lien avec les politiques fédérales:
 - Non : 0
 - Polyvalent 5x5/3x3/VxE : 2
 - 5x5 : 1
 - 3x3 : 3
 - VxE : 3
 - La structure est professionnalisée. L'emploi vise une fonction de coordination ou de direction.
 - Oui : 1 – Non (0)
 - Emploi mutualisé : Oui (1) – Non (0)
- **Nature de l'avis :**
 - 0 point : Avis négatif
 - 1-3 points : Avis réservé
 - 4-5 : avis favorable
 - 6-8 points : Ce projet de création est prioritaire.

